



## NAUTILUS EPOXY HB composant B

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : **NAUTILUS EPOXY HB composant B**

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Durcisseur époxy

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: CECCHI GUSTAVO & C. SRL.

Via M.Coppino, 253

55049 VIAREGGIO (LU) ITALIE

TEL. +39 0584 383694

FAX +39 0584 395182

Adresse e-mail: [info@cecchi.it](mailto:info@cecchi.it)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+39 0584/383694

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Corrosion cutanée, Catégorie 1B	H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with trimethylhexane-1,6

2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine

**2.3 Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges**

Nature chimique : Cycloaliphatic amine based mixture

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS	Classification	Concentration
	No.-CE Numéro d'enregistrement	(RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	(%)
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	2855-13-2 220-666-8 01-2119514687-32	Acute Tox.4; H302 Acute Tox.4; H312 Skin Corr.1B; H314 Eye Dam.1; H318 Skin Sens.1; H317 Aquatic Chronic3; H412	>= 30 - < 50
alcool benzylique	100-51-6 202-859-9 01-2119492630-38	Acute Tox.4; H302 Acute Tox.4; H332 Eye Irrit.2; H319	>= 20 - < 25
4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with trimethylhexane-1,6	153195-44-9	Acute Tox.4; H302 Skin Corr.1B; H314 Skin Sens.1; H317 Aquatic Chronic3; H412	>= 12,5 - < 20
Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminomethylethyl)-.omega.-(2-aminomethylethoxy)-	9046-10-0 01-2119557899-12	Skin Corr.1C; H314 Eye Dam.1; H318 Aquatic Chronic3; H412	>= 10 - < 12,5
2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine	25513-64-8 247-063-2 01-2119560598-25	Acute Tox.4; H302 Skin Corr.1A; H314 Eye Dam.1; H318 Skin Sens.1A; H317	>= 1 - < 3

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

Conseils généraux : Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Maintenir au chaud et dans un endroit calme.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.



**NAUTILUS EPOXY HB composant B** - FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - janvier 2019 - n° batch 014-Ai rev. 1/19

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.

En cas de contact avec la peau

: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.  
Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Les brûlures doivent être traitées par un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.  
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.

En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.  
Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté.  
Appeler immédiatement un médecin.  
Faire boire des petites quantités d'eau.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Brûlure  
sensation de brûlure superficielle  
Rougeur  
Irritation sévère

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : La procédure de premiers secours doit être établie avec le concours du médecin du travail responsable.

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Mousse  
Poudre sèche  
Brouillard d'eau

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange



**NAUTILUS EPOXY HB composant B** - FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - janvier 2019 - n° batch 014-Ai rev. 1/19

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

La pression dans des conteneurs étanches peut augmenter sous l'influence de la chaleur.  
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Information supplémentaire : En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres.  
Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Prévenir les autorités compétentes en cas de fuite du gaz ou en cas de pénétration dans des cours d'eau, le sol ou la canalisation.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.  
Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.  
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.



### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger: Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.

Porter un équipement de protection individuel.

Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce

mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Veiller à une ventilation adéquate. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Protéger de l'humidité.

Précautions pour le stockage en commun : Garder loin les isocyanates.  
Ne pas entreposer près des acides.  
Conserver à l'écart des agents oxydants.



Autres données : Stable à température et pression ambiantes normales.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

alcool benzylique	: Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets systémiques Valeur: 450 mg/m <sup>3</sup> Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques Valeur: 90 mg/m <sup>3</sup> Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets systémiques Valeur: 47 mg/kg Utilisation finale: Travailleurs  Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques Valeur: 9,5 mg/kg Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets systémiques Valeur: 25 mg/kg Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques Valeur: 5 mg/kg Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets systémiques Valeur: 40,55 mg/m <sup>3</sup> Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques Valeur: 8,11 mg/m <sup>3</sup>
Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminométhylethyl)-.omega.-(2-aminométhylethoxy)-	

## CECCHI GUSTAVO & C.

Via M. Coppino 253 - 55049 Viareggio (Lu) ITALY

tel. +39 0584 383694 fax +39 0584 395182

www.cecchi.it info@cecchi.it



NAUTILUS EPOXY HB composant B - FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - janvier 2019 - n° batch 014-Ai rev. 1/19

Utilisation finale:

Consommateurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets systémiques

Valeur: 28,5 mg/kg

Utilisation finale:

Consommateurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques

Valeur: 5,7 mg/kg

: Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 2,5

mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux

Valeur: 0,623

mg/cm<sup>2</sup>

Utilisation finale:

Consommateurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 1,25

mg/kg

Utilisation finale:

Consommateurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux

Valeur: 0,311

mg/cm<sup>2</sup>

U

t

i

l

i

s

a

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 0,04 mg/kg



**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	:	Eau douce
		Valeur: 0,06 mg/l
		Eau de mer
		Valeur: 0,006 mg/l
		Intermittent releases
		Valeur: 0,23 mg/l
		Sédiment d'eau douce
		Valeur: 5,784 mg/kg
		Sédiment marin
		Valeur: 0,578 mg/kg
alcool benzylique	:	Station de traitement des eaux usées
		Valeur: 3,18 mg/l
		Sol
		Valeur: 1,121 mg/kg
	:	Eau douce
		Valeur: 1 mg/l
		Eau de mer
		Valeur: 0,1 mg/l
		Sédiment d'eau douce
		Valeur: 5,27 mg/kg
Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminométhylethyl)-.omega.-(2-aminométhylethoxy)-		Sédiment marin
		Valeur: 0,527 mg/kg
		Sol
		Valeur: 0,456 mg/kg
		Station de traitement des eaux usées
		Valeur: 39 mg/l
		Intermittent releases
		Valeur: 2,3 mg/l
	:	Eau douce
		Valeur: 0,015 mg/l
	Eau de mer	
	Valeur: 0,0143 mg/l	
	Sédiment d'eau douce	
	Valeur: 0,132 mg/kg	
	Sédiment marin	
	Valeur: 0,125 mg/kg	
	Sol	
	Valeur: 0,0176 mg/kg	
	Intermittent releases	
	Valeur: 0,15 mg/l	
	Station de traitement des eaux usées	
	Valeur: 7,5 mg/l	

**8.2 Contrôles de l'exposition****Mesures d'ordre technique**



NAUTILUS EPOXY HB composant B - FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - janvier 2019 - n° batch 014-Ai rev. 1/19

Système efficace de ventilation par aspiration  
ventilation efficace dans toutes les zones de traitement

**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux	: Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166 Ne pas porter de lentilles de contact. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et  des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.
Protection des mains Matériel	: Gants de protection conformes à EN 374.
Protection de la peau et du corps	: Vêtement de protection
Protection respiratoire	: Utiliser un appareil de protection respiratoire pour effectuer des opérations qui peuvent entraîner une exposition aux vapeurs du produit. La classe de filtre pour l'appareil respiratoire doit convenir pour la concentration maximum attendue du contaminant (gaz/vapeur/aérosols/particules) lors de la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, on doit utiliser un appareil de protection respiratoire isolant autonome. Respirateur avec un filtre à gaz (EN 141)
Mesures de protection	: Éviter le contact avec la peau. Porter un équipement de protection adéquat.

---

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	: liquide
Couleur	: jaune clair
Odeur	: ammoniacale
Seuil olfactif	: non déterminé
pH	: non déterminé
Point de fusion/point de congélation	: Non applicable
Point/intervalle d'ébullition	: > 200 °C
Point d'éclair	: 150 °C
Taux d'évaporation	: non déterminé
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable

## CECCHI GUSTAVO & C.

Via M. Coppino 253 - 55049 Viareggio (Lu) ITALY

tel. +39 0584 383694 fax +39 0584 395182

www.cecchi.it info@cecchi.it



NAUTILUS EPOXY HB composant B - FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - janvier 2019 - n° batch 014-Ai rev. 1/19

Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité de vapeur relative	: non déterminé
Densité	: 1 g/cm <sup>3</sup> (25 °C)
Masse volumique apparente	: non déterminé
Solubilité(s)	
Solubilité dans d'autres solvants	: non déterminé
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	: Non applicable



NAUTILUS EPOXY HB composant B - FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - janvier 2019 - n° batch 014-Ai rev. 1/19

Décomposition thermique : Méthode: Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : 150 - 250 mPa.s (25 °C)

Viscosité, cinématique : non déterminé

Propriétés explosives : Non applicable

Propriétés comburantes : Non applicable

**9.2 Autres informations**

Tension superficielle : non déterminé

Point de sublimation : Non applicable

---

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.2 Stabilité chimique**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**Réactions dangereuses : Réagit avec les substances suivantes:  
Acides  
Oxydants forts**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Pas de décomposition en utilisation conforme.

**10.5 Matières incompatibles**Matières à éviter : Acides forts  
Oxydants forts**10.6 Produits de décomposition dangereux**Produits de décomposition dangereux : Ce produit peut libérer:  
Oxydes d'azote (NOx)  
Monoxyde de carbone  
Dioxyde de carbone (CO2)

---

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

## CECCHI GUSTAVO & C.

Via M. Coppino 253 - 55049 Viareggio (Lu) ITALY

tel. +39 0584 383694 fax +39 0584 395182

www.cecchi.it info@cecchi.it



NAUTILUS EPOXY HB composant B - FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - janvier 2019 - n° batch 014-Ai rev. 1/19

### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : 568,18 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

### **Composants:**

#### **3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : 500 mg/kg  
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë : 1.100 mg/kg  
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

#### **alcool benzylique:**

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 4.178 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
BPL: oui

#### **Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminométhylethyl)-.omega.-(2-aminométhylethoxy)-:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 2.885,3 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): 2.979,7 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
BPL: oui

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

#### **Produit:**

Remarques: Donnée non disponible



**Composants:**

**|| alcool benzylique:**

Espèce: Lapin  
Méthode: OCDE ligne directrice 404  
Résultat: Pas d'irritation de la peau  
BPL: oui

**|| Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminomethylethyl)-.omega.-(2-aminomethylethoxy)-:**

Espèce: Lapin  
Méthode: OCDE ligne directrice 404  
Résultat: Corrosif

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

**Composants:**

**|| alcool benzylique:**

Espèce: Lapin  
Méthode: OCDE ligne directrice 405  
Résultat: Irritation des yeux  
BPL: oui

**|| Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminomethylethyl)-.omega.-(2-aminomethylethoxy)-:**

Méthode: OCDE ligne directrice 405  
Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

**Mutagenicité sur les cellules germinales**

**Cancérogénicité**

**Toxicité pour la reproduction**

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

**Toxicité à dose répétée**

**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

**Toxicité par aspiration****Composants:****|| 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:**

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

**Information supplémentaire****Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

---

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****Produit:**

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

**Composants:****|| 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:**Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 110 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.  
BPL: ouiToxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 23 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: ouiToxicité pour les algues : CE50r (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): > 50 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.  
BPL: ouiToxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 3 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Type de Test: semi-static test  
BPL: oui**|| alcool benzylique:**

## CECCHI GUSTAVO & C.

Via M. Coppino 253 - 55049 Viareggio (Lu) ITALY

tel. +39 0584 383694 fax +39 0584 395182

www.cecchi.it info@cecchi.it



NAUTILUS EPOXY HB composant B - FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - janvier 2019 - n° batch 014-Ai rev. 1/19

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 230 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

aquatiques Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: oui

Toxicité pour les algues : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 770 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui

### **Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminomethylethyl)-.omega.-(2-aminomethylethoxy)-:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 15 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 80 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: oui



Toxicité pour les algues : NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,32 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui

## 12.2 Persistance et dégradabilité.

### Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

### Composants:

#### **3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
Résultat: Difficilement biodégradable.  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.A.  
BPL: oui

#### **Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminométhylethyl)-.omega.-(2-aminométhylethoxy)-:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
Résultat: Difficilement biodégradable.  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B  
BPL: oui

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation.

### Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

### Composants:

#### **3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,99  
Méthode: OCDE ligne directrice 107  
BPL: oui

#### **Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminométhylethyl)-.omega.-(2-aminométhylethoxy)-:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,34 (25 °C)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 117  
BPL: oui



#### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

#### 12.6 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire

: Remarques: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

---

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.  
Le récipient vide est dangereux.  
ne pas éliminer avec les ordures ménagères.  
Ne pas mélanger les flux de déchets lors de la collecte.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

---

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

ADR/RID/ADN : UN 2735

IMDG : UN 2735

IATA : UN 2735

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN : AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.  
(Isophorone diamine)

IMDG : AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.  
(ISOPHORONEDIAMINE)

IATA : Amines, liquid, corrosive, n.o.s.  
(Isophorone diamine)

## CECCHI GUSTAVO & C.

Via M. Coppino 253 - 55049 Viareggio (Lu) ITALY

tel. +39 0584 383694 fax +39 0584 395182

www.cecchi.it info@cecchi.it



NAUTILUS EPOXY HB composant B - FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - janvier 2019 - n° batch 014-Ai rev. 1/19

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR/RID/ADN** : 8

**IMDG** : 8

**IATA** : 8

### 14.4 Groupe d'emballage

#### **ADR/RID/ADN**

Groupe d'emballage : III

Code de classification : C7

Numéro d'identification du danger : 80

Étiquettes : 8

Code de restriction en tunnels : E

#### **IMDG**

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 8

EmS Code : F-A, S-B

Remarques : IMDG Code segregation group 18 - Alkalis

#### **IATA**

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 856

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 852

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 8

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### **ADR/RID/ADN**

Dangereux pour l'environnement : non

#### **IMDG**

## CECCHI GUSTAVO & C.

Via M. Coppino 253 - 55049 Viareggio (Lu) ITALY

tel. +39 0584 383694 fax +39 0584 395182

www.cecchi.it info@cecchi.it



NAUTILUS EPOXY HB composant B - FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - janvier 2019 - n° batch 014-Ai rev. 1/19

Polluant marin : non

### IATA

Dangereux pour : non

l'environnement

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Le transport de produits dangereux, y compris le chargement et le déchargement, doit être effectué par des personnes qui ont reçu la formation nécessaire conformément aux règlements sur le transport modal

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable



Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H312	: Nocif par contact cutané.
H314	: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	: Nocif par inhalation.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	: Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée

### Information supplémentaire

Conseils relatifs à la formation	: Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.
----------------------------------	--

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.